



*Mairie*

COMMUNE	Macon			
DOSSIER	PC 071 270 22 J0036			
DECLARANT	Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz			
ADRESSE (terrain)	La Grisière			
<b>EAUX USEES</b>				
Desservi par un réseau	Oui		<b>AVIS SUR LE DOSSIER</b>	
Type de réseau	Unitaire		FAVORABLE	x Voir Prescription / Avis
Réseau suffisant	Oui		DEFAVORABLE	Voir Prescription / Avis
AVIS SPANC	SANS OBJET			
PRESCRIPTION / AVIS	<p>Plusieurs réseaux sont présent sur la parcelle. Tout projet de construction ou d'implantation devra être situé au minimum à 2 mètres de l'axe de la conduite des réseaux d'assainissement : réseau unitaire, séparatif et Pluviales. Les accès existants sur les conduites devront être maintenus pendant la phase chantier ainsi qu'à l'issue du chantier. L'ensemble des règles liée à l'Autorisation d'intervention à proximité des Réseaux ( AIPR) devront être respectées afin de ne pas endommager la conduite existante. Un état initial de la canalisation sera réalisé avant travaux ainsi qu'une vérification à la fin du chantier (syvalin.zniber@veolia.com).</p>			
<b>EAUX PLUVIALES</b>				
Desservi par un réseau	Oui		<b>AVIS SUR LE DOSSIER</b>	
Type de réseau	Séparatif		FAVORABLE	x Voir Prescription / Avis
Réseau suffisant	Oui		DEFAVORABLE	Voir Prescription / Avis
			SANS OBJET	
PRESCRIPTION / AVIS	Sans Objet			

FAIT A MACON, LE

07/07/2022

Fabrice Gauthier